

Budget

de

l'administration des alcools pour l'année 1889.

(Du 21 décembre 1888.)

I. Recettes.

A. <i>Vente de trois-six de consommation.</i>	
60,000 q. à 95°, au prix moyen de fr. 167	
par q.	fr. 10,020,000
B. <i>Vente d'alcool dénaturé pour l'industrie ou la combustion.</i>	<i>pour mémoire</i>
C. <i>Vente de produits accessoires de la rectification.</i>	
Moyen goût :	
1285 q. à fr. 40 par q.	fr. 51,400
Alcool amylique pour l'industrie	
245 q.	<i>pour mémoire</i>
	fr. 51,400
D. <i>Finance de monopole sur l'importation des eaux-de-vie fines, des vins de plus de 15° et d'autres articles contenant ou servant à la fabrication de l'alcool</i>	» 450,000
E. <i>Report sur l'exercice 1890 de la valeur des provisions en dépôt fin 1889</i>	<i>pour mémoire</i>
F. <i>Remboursements, différences de cours, intérêts actifs, recettes diverses et appoint</i>	fr. 28,600
Total	fr. 10,550,000

II. Dépenses.

A. <i>Achat de trois-six étranger.</i>		
42,000 q. à 95°, à fr. 40 par q. franco frontière, droits d'entrée d'us et fûts non com- pris	fr. 1,680,000	
B. <i>Droits d'entrée sur le trois-six étranger.</i>		
42,000 q. poids net		
8,400 q. de tare		
50,400 q. poids brut à fr. 19 par q.	»	957,600
C. <i>Achat d'alcool brut indigène.</i>		
20,000 q. calculés à 95°, à fr. 91 par q. pris à la distillerie, fûts non compris	»	1,820,000
D. <i>Rectification de l'alcool indigène.</i>		
20,000 q. alcool brut	fr. 117,000	
700 q. mauvais goût	» 4,200	
	»	121,200
E. <i>Remboursement de la finance de monopole à l'exportation de produits alcooliques, conformé- ment à l'article 5 de la loi sur l'alcool.</i>		
3000 q. d'alcool 95°, à fr. 92. 50 par q.	»	277,500
F. <i>Pertes :</i>		
1. sur le trois-six acheté à l'étranger et sur celui provenant de la rectification de l'alcool brut indigène (déchet, coloration) 2% du prix de revient de fr. 4,788,800	fr. 91,576	
2. sur la vente des fûts	» 18,424	
	»	110,000
G. <i>Frais de transport :</i>		
1. des alcools transportés en fûts ou en wagons- citerne	fr. 140,000	
2. de la futaille vide et d'autres articles	» 10,000	
	»	150,000
H. <i>Frais d'entrepôt et administration des dépôts</i>		» 60,000
I. <i>Assurance des 15,000 q. de provisions en dépôt, 5% du prix d'acquisition d'environ fr. 1,000,000</i>		» 5,000
A reporter	fr. 5,181,300	

Report fr. 5,181,800

K. Administration.

1. Loyer du bâtiment d'administration	fr. 5,500
2. Eclairage, chauffage, etc., de ce bâtiment	» 3,500
3. Traitements de l'administration centrale	» 70,000
4. Frais de voyage de l'administration centrale	» 4,500
5. Frais de bureau de l'administration centrale (y compris les frais d'impression)	» 15,000
6. Contrôle des distilleries	» 45,000
7. Expertises, vérification des comptes d'ohmgeld, divers	» 16,500

» 160,000

L. Bonifications aux administrations des péages et des postes

» 60,500

M. Installations de contrôle, etc., dans les distilleries

» 20,000

N. Intérêts de l'emprunt consolidé.

Fr. 5,500,000 à 3 1/2 % » 206,500

Cet emprunt est employé comme suit :

Indemnités aux distilleries fermées	fr. 4,400,000
Constructions d'établissements de rectification	» 100,000
Construction et achat d'entrepôts	» 800,000
Fonds d'exploitation et divers	» 1,100,000

Total fr. 5,900,000

O. Frais d'émission des emprunts, divers et appoint » 21,700

P. Déficit de l'exercice 1887/88 pour mémoire

Q. Report sur l'exercice 1889 de la valeur des provisions en dépôt provenant de l'exercice 1887/88 pour mémoire

R. Répartition aux cantons et aux communes fr. 4,900,000

Total fr. 10,550,000

Ainsi arrêté par le conseil national,
Berne, le 19 décembre 1888.

Le président : E. RUFFY.

Le secrétaire : RINGIER.

Ainsi arrêté par le conseil des états,
Berne, le 21 décembre 1888.

Le président : SCHOCH.

Le secrétaire : SCHATZMANN.

Le conseil fédéral arrête :

L'arrêté fédéral ci-dessus sera inséré dans la feuille fédérale.
Berne, le 29 décembre 1888.

Au nom du conseil fédéral suisse,

Le vice-président :

HAMMER.

Le chancelier de la Confédération :

RINGIER.

Budget de l'administration des alcools pour l'année 1889. (Du 21 décembre 1888.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1889
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	02
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	12.01.1889
Date	
Data	
Seite	64-67
Page	
Pagina	
Ref. No	10 069 188

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.